

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRET Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRET Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENS Pierrick

Délibération n°2024-037

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

RESSOURCES HUMAINES

AMICALE DU PERSONNEL – CONVENTION 2024-2028

Chaque année, Lamballe-Armor, Lamballe Terre & Mer et son CIAS, employant les agents de l'administration, versent une subvention annuelle à l'Amicale du personnel. Celle-ci était calculée sur la base forfaitaire de 50 € par agent remplissant les conditions permettant de bénéficier des prestations CNAS et faisait l'objet d'une convention annuelle.

Il est proposé d'adopter une convention pluriannuelle pour la période 2024-2028, de façon à simplifier la gestion administrative et sécuriser la gestion pour l'Amicale du personnel. Cette convention prévoit :

- Une actualisation des missions de l'Amicale :
 - Créer du lien entre les agents et développer les relations amicales entre ses membres,
 - Permettre à ses membres d'accéder à des activités culturelles, sportives ou de loisirs à des tarifs préférentiels,

- Proposer des espaces/des temps d'interconnaissance étendus à l'ensemble des agents
 - ✓ Favoriser la prévention des risques et notamment ceux liés à la sédentarité
 - ✓ Inscrire nos structures dans la cité / actions civiques
 - Adopter une cohérence de message : achat local – développement durable
 - Un nouveau mode de calcul de la subvention, avec une part variable, basée sur le nombre d'amicalistes établi en année N-1 au 31 décembre et une part fixe pour organiser des actions destinées à l'ensemble des agents :
 - Part variable : celle-ci est calculée sur la base forfaitaire de 50 € par amicaliste
 - Part fixe : celle-ci est fixée à 20 000 €
- Le montant total est réparti entre les employeurs, pour tenir compte de la répartition des effectifs, de la façon suivante :
- 60% pour Lamballe Terre & Mer
 - 23% pour le CIAS
 - 17% pour Lamballe-Armor

Considérant le projet de convention régissant les relations entre l'Amicale du Personnel de Lamballe Terre & Mer, son CIAS et la Ville de Lamballe-Armor, transmis aux Conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de soutenir l'Amicale du personnel et FIXE le montant de la subvention, selon les conditions précitées,
- APPROUVE les modalités de partenariat régissant les relations entre l'Amicale du personnel, Lamballe Terre & Mer, le CIAS et la Ville de Lamballe-Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention susmentionnée et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**

De la publication le **17 MAI 2024**

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

[Handwritten signature]